

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juin 2024

Monsieur Christian Pelletier
Directeur
Direction principale des parcs nationaux
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Christian.Pelletier@mffp.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ14



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 juin 2024 à 9h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais pour Mathieu Giroux
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Concernant l'interdiction de circuler dans un parc national avec un véhicule hors route, l'article 21 du Règlement sur les parcs indique qu'elle ne s'applique toutefois pas à une personne qui circule avec un véhicule hors route « durant les périodes et dans les sentiers signalisés à cette fin, lorsque la pratique de ces activités y est expressément autorisée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ». Y a-t-il des parcs nationaux dans lesquels de telles autorisations ont lieu? Si oui, lesquels et quelles sont les conditions?
2. De quelle façon les citoyens ont-ils été consultés avant la tenue de l'audience publique dans le cadre de l'agrandissement du parc national du Fjord-du-Saguenay de 2013?
3. Dans le compte-rendu de la rencontre entre votre équipe et le conseil municipal de Tadoussac le 22 janvier 2021, il est indiqué « Il est demandé de mettre en place un comité de citoyens en amont de la création du parc national » (DQ9.1.2, p. 3). Était-ce une demande de votre part ou de la municipalité? Un tel comité a-t-il été mis en place? Veuillez détailler.
4. En séance, vous avez mentionné avoir mis sur pied un groupe de travail dès le départ du projet (Christian Pelletier, DT3, p. 51).
 - a) À quel moment ce groupe de travail a-t-il été créé?
 - b) Quel était son mandat?
 - c) Qui en faisait partie?
 - d) Ce groupe est-il toujours actif et, le cas échéant, quand son existence prendra-t-elle fin?
5. Au DQ9.1, vous avez expliqué les deux façons qu'aurait le MELCCFP de se départir de l'autorité qu'il a présentement sur le territoire visé pour le parc national des Dunes-de-Tadoussac. Advenant qu'aucun parc n'était créé, qui déciderait de la façon de se départir de l'autorité, et à partir de quels critères se ferait ce choix? Veuillez nous expliquer sommairement la démarche qui conduit à ce changement d'autorité.
6. En considérant uniquement les 6,3 km² décrits dans le Document d'information, veuillez préciser en quelle année vous avez complété l'acquisition de tous les lots faisant partie du territoire visé pour le projet.
7. Au DQ9.1, vous avez indiqué que la gestion que vous faites présentement du territoire visé pour le projet inclut « la sensibilisation des visiteurs aux règles en vigueur » (p. 4).
 - a) Veuillez détailler quelles sont les règles en vigueur, et en vertu de quels lois ou règlements elles sont appliquées.
 - b) Ces interdictions apparaissent-elles sur les affiches posées sur le territoire?
 - c) En quelle année ces affiches ont-elles été posées et combien y en a-t-il sur le territoire visé?